## 13557/16 LIMITE

## ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

**QUATORZIEME LÉGISLATURE** 

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 décembre 2016 Enregistré à la Présidence du Sénat le 5 décembre 2016

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Décision du Conseil** modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia)

## Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes